



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 63948

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes de la police nationale, telles que mises en lumière par le syndicat national des policiers en tenue (SNPT). En effet, alors que de récentes statistiques viennent de montrer une nouvelle aggravation importante de la délinquance (la France aurait désormais un taux de criminalité supérieur à celui des Etats-Unis), les forces de l'ordre ne disposent pas des moyens suffisants pour faire face, dans de bonnes conditions, à leurs exigeantes missions. En plus d'un manque de moyens humains et financiers, elles souffrent d'une dévalorisation de leur profession. Il est vrai que les autorités gouvernementales ne prennent pas les mesures adaptées à la résolution de ces problèmes. Par exemple, malgré la croissance économique constatée en France ces dernières années, le budget de la police nationale est bien trop faible. On se rend également compte des limites des dispositifs mis en place par le Gouvernement, comme la police de proximité. Un rapport officiel vient d'ailleurs de mettre en lumière les graves difficultés que rencontrent ces policiers par faute d'un manque flagrant de moyens. Ces professionnels sont également confrontés à une absence de revalorisation de leurs rémunérations et regrettent que le projet de loi sur la sécurité quotidienne ne comporte aucune mesure prenant en compte leurs préoccupations. La situation est tellement grave que le SNPT est sur le point de demander à ses 20 000 adhérents de limiter leurs actions de police, dans le cadre du code de la route, uniquement à la prévention des infractions mineures. C'est pourquoi, il lui demande de répondre au plus vite, par des mesures concrètes, aux préoccupations de ces policiers et de dégager les moyens financiers nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Texte de la réponse

Depuis quatre ans, le Gouvernement conduit une politique budgétaire maîtrisée qui a permis de réduire les déficits publics tout en assurant le financement de ses priorités au nombre desquelles figure la sécurité. Les lois de finances initiales et rectificatives de ces dernières années portent la marque de cette préoccupation. En terme d'emplois, les effectifs de la police nationale ont été renforcés selon les deux axes suivants : accroissement des effectifs opérationnels des corps actifs, en vue de garantir une disponibilité suffisante dans les services dans la perspective de la généralisation de la police de proximité, ainsi que pour assurer le remplacement des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite ; puis, concomitamment, augmentation des effectifs de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale, en vue de poursuivre le processus, déjà engagé ces dernières années, de remplacement des fonctionnaires des corps actifs exerçant, dans les services, des fonctions non opérationnelles. Ainsi, sur 2000 et 2001, ce sont 900 emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques qui ont été créés et qui vont permettre de réaffecter en service opérationnel le même nombre de policiers actifs. La loi de finances pour 2002 prévoit la création de 2 700 emplois dans le corps de maîtrise et d'application de la police nationale (gardiens de la paix et brigadiers), ainsi que celle de près de 300 emplois de personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés. Par ailleurs, le processus de mise en oeuvre de l'externalisation de certaines fonctions ou opérations à caractère technique, telles que l'entretien et la gestion automobiles, mais également la maintenance informatique, a été poursuivi. Les expériences menées à cette fin à l'échelon des secrétariats

généraux de l'administration de la police (SGAP) seront prochainement étendues, notamment, dans le SGAP de Paris, par le biais du recours à une procédure de marché public. En termes de crédits de fonctionnement, les programmes d'emploi des crédits de la police pour son fonctionnement regroupent les dotations en loi de finances initiale et rectificative qui ont augmenté de 4,69 % en 2000, de 9,91 % en 2001 et de 4,93 % en 2002. La police nationale bénéficiera en 2002 d'une dotation de 692,63 MEUR permettant d'assurer le soutien de l'activité des services et un équipement exceptionnel en moyens de protection individuelle des fonctionnaires : gilets pare-balles, armement... Par ailleurs, la troisième et dernière phase de police de proximité pourra être mise en oeuvre dans 219 circonscriptions qui verront leur équipement amélioré, notamment en moyens immobiliers, en moyens de transmissions et en véhicules de patrouille. Quant aux conditions de rémunération des policiers, elles ont été fortement améliorées à la suite des mesures indemnitaires et indiciaires issues, pour l'ensemble des corps de fonctionnaires de la police nationale, du relevé de conclusions signé le 29 novembre 2001 avec les organisations représentatives des personnels. Ces efforts visent à garantir à chacun de nos concitoyens un service public adapté qui leur assure les conditions de sécurité les plus favorables.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63948

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4075

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1802